

Association Cerebral Vaud

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2006
à la Fondation Vernand à Cheseaux s/Lausanne

La signature de la liste des présences, ainsi que la distribution des coupons de vote s'effectuent à l'entrée par Mme Janine Vuagniaux et M. Jean-Luc Bouverat.

1) Bienvenue, nomination des scrutateurs

Le président, M. Claude Rutishauser souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 48^{ème} assemblée générale. Il remercie la direction de la Fondation Vernand pour son accueil et donne la parole à son directeur, Monsieur Christophe Equey. Ce dernier nous souhaite la bienvenue dans son établissement, il nous présente son institution et son fonctionnement.

La liste des personnes excusées est affichée.

MM. Marc Morandi et Armand Vuagniaux sont désignés comme scrutateurs. L'assemblée totalise 48 voix. 6 invités sont présents.

2) Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2005

Ce P.V. est à disposition dans la salle et a paru dans le « Contact » de juin 2005. Sa lecture n'est pas demandée, il est approuvé à l'unanimité.

3) Rapports

Rapport du président

M. Claude Rutishauser relève que deux personnalités de notre association nous ont quittés cette année : Mlle Luthy, fondatrice de notre association, le 22 mars 2005 et M. Mange, réviseur des comptes durant 15 ans, le 3 juillet 2005.

Il met en évidence quelques points marquants de l'année 2005 :

- la constitution d'un groupe de travail sur le thème « quel avenir pour notre association »
- un projet pour une nouvelle Grangette

Il remercie toutes les collaboratrices et collaborateurs de notre association qui s'occupent de près ou de loin de nos enfants et relève l'importance de la formation des responsables et des accompagnateurs.

Il donne la parole à Monique Seylaz, elle informe l'assemblée du récent décès de Mlle Renée Delafontaine survenu jeudi dernier dans sa 85^{ème} année. Surnommée « Maman Lapin », elle a voué sa vie aux personnes en situation de handicap et s'est beaucoup battue pour leur cause.

Une minute de silence est demandée par le président pour les personnes qui nous ont quittés durant l'année écoulée.

Rapport de la caissière

J. Vuagniaux nous lit et commente les comptes qui ont été distribués à l'entrée.

L'exercice 2005 présente un déficit de Fr. 33'844.73. La perte est moins importante que budgétée (84'725.-).

Nous remercions chaleureusement tous nos donateurs dont la liste est affichée.

Le Bazar nous a rapporté Fr. 11'784.55. Un montant de Fr. 500'000.-, provenant de successions, a été placé en compte à terme à la BCV.

Elle nous fait part du coût de chaque activité (Groupe des Jeunes, Grangette et camps) par journée et par personne handicapée. Elle relève l'importance de respecter au mieux le contrat de prestation pour éviter une augmentation des charges que notre association doit supporter.

Rapport des vérificateurs des comptes

M. Moradpour lit le rapport de vérification et déclare la comptabilité exacte. Il nous propose d'accepter les comptes 2005 tels que présentés, avec une perte d'exploitation de 33'844.73 mais une augmentation de la fortune de Fr. 397'355.27 grâce à un don de Fr. 350'000.- et au bénéfice réalisé sur la vente d'un immeuble de Fr. 81'200.-
Il remercie la caissière et le comité pour le travail effectué.

Rapports des activités de l'Association

Grangette : Mme Laurence Cuanillon nous informe du changement de responsable et nous présente Mlle Mélanie Cavin qui a remplacé Mlle Sabrina Gitto qui nous a quittés pour des raisons professionnelles.

La parole est donnée à Mme Monique Seylaz qui informe l'assemblée de la situation relevée à la Grangette. Une démarche a été entreprise afin de déterminer ce qui s'est passé et les personnes concernées ont été entendues : les responsables, les accompagnatrices et les accompagnateurs accomplissent leurs tâches au mieux de leurs possibilités et de leurs connaissances d'où l'importance de la formation que nous avons déjà mise sur pied et qui sera encore mieux adaptée à nos besoins. Afin d'optimiser la prise en charge, un questionnaire d'indices de satisfaction sera établi et pourra être rempli à la fin de chaque week-end.

Mme Dinah Favez relève que les enfants ne peuvent souvent pas le remplir.

Mme Monique Seylaz lui répond que nous en sommes conscients et que, pour le comité, c'est une volonté d'ouvrir le dialogue.

M. Jean-Jacques Favez nous rend attentifs que tout acte de maltraitance doit être signalé.

M. Jean-Michel Henny lui répond que nous n'avons pas rencontré de cas de maltraitance.

Mme Monique Seylaz, de par sa profession pointue (responsable pédagogique de l'Orée) et la formation qu'elle suit, est la personne adéquate pour apprécier et gérer la situation.

Groupe des Jeunes : Mlle Laurence Broyon remercie toutes les personnes qui ont collaboré au bon fonctionnement du Groupe durant l'année 2005. Elle a été très touchée par l'investissement des Jeunes lors de leur vente au marché de Morges le 4 juin qui a remporté un franc succès.

Camps : M. Serge Lessert nous résume les camps qu'il a organisés. Les vacanciers y prennent toujours autant de plaisir et les accompagnateurs sont toujours très motivés. Il remercie toutes les personnes qui oeuvrent pour offrir de si agréables moments aux vacanciers.

Groupe des Parents : Mme Monique Calame nous explique que ce groupe a adopté une nouvelle forme. Les rencontres se font tous les derniers jeudis du mois, sous forme de stamm dans un lieu différent. Les parents en sont informés par courrier. Elle espère que ce mode de fonctionnement apportera un nouveau souffle au groupe pour lui permettre de perdurer.

4) Cotisations 2005

Le maintien des cotisations à Fr. 40.- (membre individuel) et Fr. 70.- (membre couple) est proposé par le comité.

5) Avenir du pavillon de la Grangette

M. Stéphane Despont nous présente un projet qui est à l'étude : il s'agit d'une structure externe et provisoire aux Esserts. Cette dernière servirait pour les Esserts comme externat et serait à notre disposition les week-ends et les vacances. Nous pourrions bénéficier de leur infrastructure existante (cuisine, TV, bassin thérapeutique...) durant les week-ends et les vacances. Ce nouveau lieu d'accueil serait proche des transports publics, et, en cas d'urgence, nous pourrions compter sur l'aide de professionnels.

Une surface de 250 m² est prévue comportant douze lits, un espace repas, 3 douches et wc. Cette structure serait réalisée avec des modules préfabriqués, démontables et revendables, elle serait totalement indépendante du projet d'extension des Esserts qui sera réalisé dans 3 à 4 ans selon les informations actuelles. Pour la réalisation du projet cité ci-dessus, nous accorderions à la Fondation Echaux un prêt de Fr. 250'000.- remboursable en 4 ans. Elle serait disponible dès début septembre 2006.

Le directeur des Esserts, M. Alban Resin relève que pour l'usage propre aux Esserts, une structure plus petite suffirait. La structure proposée ce soir a été adaptée aux besoins de notre association. C'est une opportunité de créer une synergie.

M. Herbert Bodenmann s'informe si nous devons résilier un bail ou autre pour nos locaux actuels.

M. Claude Rutishauser lui répond que nous n'avons aucun contrat écrit, qu'il nous suffit de résilier les contrats d'électricité et d'eau, il va de soi que des contacts seront pris avec l'ECA propriétaire du terrain.

M. Jean-Jacques Favez s'inquiète de savoir si l'ECA nous a donné notre congé et souhaite connaître l'avenir de notre Grangette actuelle car un démontage engendre des coûts. Il relève également qu'une solution est déjà existante aux Esserts car le dernier étage avait été prévu pour notre association. Il craint également que le prêt soit à fonds perdus. Il regrette que certains résidents ne soient plus dépaysés.

M. Claude Rutishauser lui répond que l'ECA ne nous a pas encore donné notre congé mais que cela ne devrait pas tarder cependant aucune date ne nous a été donnée mais il vaut mieux anticiper vu que l'occasion se présente. Le mobilier et le matériel de la Grangette seront utilisés dans la nouvelle structure, d'autres personnes ou associations pourront encore l'exploiter. Le prêt ne sera pas à fonds perdus car un contrat sera établi.

M. Alban Resin lui répond qu'il pensait libérer la surface prévue pour notre association au 2^{ème} étage et installer les ateliers dans les structures provisoires mais cette surface est trop petite pour nos besoins et la solution proposée est préférable. Les infrastructures mises à disposition seront en échange du 2^{ème} étage des Esserts financé à l'époque par Cerebral Vaud.

M. Robert Samouiller relève deux choses importantes : d'une part, un groupe s'ouvre pour accueillir des jeunes adultes le jour et offre des solutions qui le réjouissent. D'autre part, nous sommes en période difficile et il est nécessaire de trouver des synergies pour une étroite collaboration.

M. Jean-Michel Henny nous informe que si le provisoire ne dure pas, une place nous sera de toute façon aménagée dans la construction définitive. Si le provisoire dure, nous en bénéficierons. Les Esserts ont un crédit pour exploiter leur nouvelle structure de jour mais pas pour la construire. Un contrat clair sera établi et respecté. C'est une opportunité en comparaison à notre Grangette actuelle pour laquelle nous avons des charges d'électricité (chauffage) très élevées, soit env. Fr. 12'000.- par an.

M. Marco Caffaro nous avise que le démontage de la Grangette devra de toute façon s'effectuer, quelle que soit la solution envisagée.

Mme Françoise Banse trouve que le provisoire a bien assez duré concernant notre Grangette et c'est fréquemment le cas du provisoire. Elle estime la solution proposée par le comité favorable puisque ces locaux seront utilisés tous les jours.

Mlle Claudine Kuffer a commencé en 1963 avec Mlle Gertrude Luthy dans les locaux de notre Grangette et les a beaucoup appréciés, cela lui fera un grand changement.

M. Alain Moradpour trouve l'opportunité superbe. Les Fr. 250'000.- prêtés ne nous rapporteront rien durant cette période mais ils nous éviteront des frais. Il est cependant nécessaire qu'une convention soit signée par les deux parties et que la cadence de remboursement soit au minimum trimestrielle. M. Alban Resin lui répond qu'ils avaient planifié un remboursement mensuel.

L'assemblée accepte à l'unanimité de donner mandat au comité pour aller de l'avant dans ce projet.

6) Budget 2006

Mme Janine Vuagniaux nous présente et commente le budget 2006. Il a été calculé au plus juste, une perte de Fr. 80'284.- est estimée.

7) Approbation des comptes, budgets et rapports

Les rapports d'activités sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8) Nominations statutaires

Du président : Mme Monique Calame, vice-présidente, propose la réélection de M. Claude Rutishauser comme président.

Celui-ci est réélu par acclamation, moins 1 abstention.

Du comité : l'assemblée accepte à l'unanimité de reconduire le comité.

Le président remercie l'assemblée pour ces nominations et relève que si notre association se porte bien, c'est grâce aux compétences de toutes les personnes qui participent à son bon fonctionnement. Certaines personnes seront amenées, un jour, à se retirer et il faudra alors que d'autres prennent la relève en temps voulu.

Des vérificateurs des comptes : MM. Herbert Bodenmann et Alain Moradpour acceptent de prolonger leur mandat. M. Jean-Luc Bouverat est proposé pour remplacer M. Pierre Fontannaz qui souhaite se retirer. L'assemblée accepte à l'unanimité ces nominations.

Notre président remercie Mme Christine Murisier qui, par son précieux soutien, a appuyé le bureau pour le suivi et le bouclage de notre comptabilité : un bouquet de fleurs lui sera apporté car elle n'a pas pu être présente à notre assemblée. Un carton de vin est offert à M. Armand Vuagniaux en guise de remerciement pour l'entretien des véhicules.

9) 50^{ème} anniversaire

Nous fêterons les 50 ans de notre association en 2008 et souhaitons marquer cet événement dignement. Un comité d'organisation composé des membres de notre association sera mis sur pied. Les personnes qui le désirent peuvent nous proposer leur candidature. Toute idée ou suggestion sont également les bienvenues.

Un certain montant sera budgété en fonction des propositions retenues. Une boîte à idées est disponible pour y recevoir les propositions.

10) Divers et propositions individuelles

Un groupe de travail a été constitué ayant pour mission de définir nos options sur l'avenir. Il s'agit de mieux cibler les besoins réels et les moyens que nous souhaitons mettre en place dans les années à venir, ces derniers ont hélas une tendance à la baisse.

M. Marc Morandi, responsable et porte parole du groupe, nous présente les membres y prenant part : Mmes Corinne Meyer, Christine Murisier et Myriam Rochat et MM. Jean-Luc Bouverat, Serge Murisier et Alain Saugy. Deux réunions ont permis de poser des questions. Une proposition a été faite au comité d'aller à l'approche des membres au moyen d'une enquête téléphonique. Au vu du nombre important des membres, un appui leur sera nécessaire. Un questionnaire est à l'étude.

M. Jean-Jacques Favez a été étonné de recevoir la publicité d'une société commerciale ayant obtenu son adresse grâce à Cerebral Vaud. Il s'interroge quand à la protection des données.

M. Claude Rutishauser lui répond que les adresses n'ont pas circulé car ce courrier est parti depuis notre bureau, de plus, nous avons obtenu une contrepartie financière. Cette démarche a été entreprise dans le but d'informer nos membres et ainsi de permettre de trouver plus facilement des vêtements adaptés.

M. Marc Morandi remercie le comité qui a répondu à satisfaction des membres qui demandaient d'augmenter les week-ends Grangette lors de la dernière assemblée générale et souhaite que cela perdure.

Le président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer. La parole n'étant pas demandée, il clôt l'assemblée à 22h05, et remercie les participants et les intervenants.

Nous partageons le verre de l'amitié.

Association Cerebral Vaud

Le président

La secrétaire

C. Rutishauser

F. Hausammann

Ecublens, le 23 mars 2006